

## LETTRES

Pourquoi l'ONU ne réagit-elle pas plus vigoureusement à ces incessantes violations des droits de l'homme? Peut-être les résultats ne seraient-ils pas aussi spectaculaires pour la télévision internationale? Mais cette fois il s'agit de sauver des vies et d'enrayer les camps de «purification ethnique».

Tous les outils sont à la disposition de l'ONU pour intervenir plus radicalement dans ce conflit mais l'attenté se poursuit et les morts s'accumulent... Une fois de plus, le Canada démontre son incapacité à prendre position lors d'événements internationaux et son éternelle habitude à appuyer toutes les décisions de Washington.

Seuls, nous ne pouvons rien. Mais l'afflux massif de lettres de mécontentement, adressées au gouvernement canadien et à l'ONU démontrera notre dégoût et notre appui à une intervention visant à arrêter la «purification ethnique» et les viols.

**Alain Garneau**  
Charlesbourg

### La loi du dimanche

L'Association des Juristes catholiques du Québec soutient ce qui suit:

- Le dimanche a été décrété jour de repos par le créateur et doit être considéré comme tel par tous.
- La qualité de vie de l'employeur et des employés doit être assurée et même améliorée.
- Les clients des commerçants ne dépenseront guère plus en magasinant sept jours par semaine plutôt que six jours.
- Les coûts additionnels occasionnés par l'ouverture des magasins, le dimanche, ne pourront pas être compensés par les dépenses supplémentaires générées par cette ouverture injustifiée.
- L'ouverture des magasins, le di-

manche, n'empêchera pas les consommateurs d'aller magasiner outre-frontière.

- Il ne faut pas créer deux classes de personnes, celles qui auraient le loisir d'acheter le dimanche tout en se désennuyant et celles qui seraient obligées de sacrifier leurs propres loisirs et ceux de leur famille.

- Il y a une limite à l'ambition et au goût illimité du lucre.

En conséquence de ce qui précède et pour toutes ces raisons, l'Association des Juristes catholiques du Québec demande le retrait pur et simple de la loi 59.

**Me Alexandre N. Khouzam**

Président

Association des Juristes catholiques  
du Québec

Montréal, 14 janvier 1993